

# BULLETIN MUNICIPAL N° 171

## Réunion du conseil municipal du 19 septembre 2024

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Sandrine LESTOQUOY qui a donné pouvoir à Madame Régine DUFLOS et Monsieur Antoine DECOUFOUR, excusés.

Secrétaire de séance : Geoffrey LEDOUX

Monsieur le Maire demande le rajout d'une question relative à la demande de fonds de concours auprès de la CCPO. Cette demande est acceptée.

### Délibération pour modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que pour être en règle, le tableau des effectifs doit indiquer les emplois permanents et les emplois non permanents. Monsieur le Maire propose de faire une modification comme suit :

#### Emplois permanents

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial Principal à temps complet

Grade : 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif = un

Nouvel effectif = un

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial à temps complet

Grade : 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif = deux

Nouvel effectif = deux

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial à temps non complet

Grade : 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif = trois

Nouvel effectif = trois

### Emplois non permanents

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent polyvalent à temps non complet

Grade : 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif = trois

Nouvel effectif = trois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la révision du tableau des effectifs avec effet au 01 septembre 2024.

### Délibération pour validation d'une convention avec le P.N.R.C.M.O.

Monsieur le Maire a envoyé à chaque conseiller un projet de convention de mise en œuvre de la restauration du puits communal à West-Yeuse, entre le P.N.R.C.M.O. (Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale) et notre commune. Cette restauration a fait l'objet d'une demande d'urbanisme qui a été validée par la CCPO. Cette convention :

- Détaille l'ensemble des travaux, son contexte, la maîtrise d'ouvrage
- Précise l'engagement des deux parties
- Propose un financement comme suit :  
Coût = 8.162€ pris en charge à 80% par le P.N.R.C.M.O. et 20% par la commune. La facture sera dans un premier temps payé entièrement par le P.N.R.C.M.O qui réclamera nos 20% à l'issue de la réception des travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention présentée par le P.N.R.C.M.O. et autorise Monsieur le Maire à signer les documents attenants

### Délibération pour validation des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux, par définition, appartiennent aux communes, et sont affectés à l'usage du public et font ainsi partie intégrante du patrimoine communal.

La CCPO, la Région Hauts de France, le Département et les fédérations de chasseurs ont engagé un plan de gestion de ces chemins ruraux dont nous avons eu l'occasion de parler en réunion de conseil le 20 juin 2024 en question diverse. Monsieur le Maire avec Messieurs LELEU et VALQUE ont étudié ce qu'il y aurait lieu de garder ou de supprimer. Monsieur VALQUE s'en rendu à la CCPO le mardi 17 septembre pour soumettre nos résolutions. Il y a lieu de faire acter par le Conseil Municipal les préconisations du compte-rendu fait à la CCPO. Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu dans l'après-midi même des documents de la CCPO liés au « Cap décarbonation sur les canalisations de transport CO2 et d'O2 d'Air Liquide ». À la suite de ces travaux, des solutions de mise en œuvre compensatoires écologiques sont réclamées à Air Liquide. Grâce à cela, notre commune va bénéficier de 140 mètres de haie gratuitement (plants, main d'œuvre et entretien).

Après avoir entendu et discuté ces informations, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce qui a été présenté à la CCPO.

### Etat d'avancement du projet béguinage

Monsieur le Maire avec sa commission « Béguinage » a rencontré hier, le promoteur et son architecte, ainsi que les propriétaires de la parcelle attenante à notre projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux variantes :

- Le projet initial communal avec :

- 2 maisons de deux logements familles en front à rue
- 2 maisons de trois logements pour béguinage à l'arrière
- Le projet secondaire avec le rajout de la parcelle privée où le béguinage serait composé de trois maisons pour un total de 8 logements

La réflexion du promoteur est que le fait d'acheter cette parcelle privée supplémentaire les obligerait à pratiquement doubler les surfaces voiries pour seulement deux logements supplémentaires. Ils y réfléchissent et nous feront savoir leur décision.

Pour ce qui est purement du projet communal, ils sont toujours très intéressés. Après discussion, le promoteur est d'accord pour un prix couvrant notre achat plus les frais annexes (démolitions, études, etc).

Le projet pourra ensuite aller très vite, avec une promesse d'achat notarié. De cette signature dépendra la suite de notre projet de revitalisation de centre bourg. Car après cette opération béguinage, il faudra y ajouter l'achat de la parcelle boisée C345, la création du chemin vert pour permettre à l'école d'accéder au stade sans emprunter la route, la réfection de la cour de l'école avec des points fraîcheur et en repensant complètement l'assainissement de l'école et de la cantine.

Monsieur le Maire a mandaté pour cela le bureau d'études de chez RAMERY pour la partie enrobés et assainissement, et l'AFAPEI de Balinghem pour tout ce qui est espaces verts et la pose de clôtures dans le cadre de Vigipirate

### Délibération pour reprise de concession

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de Madame BLIN Isabelle de rétrocéder à la commune, une concession achetée en 1992. Cette rétrocession devant passer par l'accord du

Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique au Conseil que cette reprise se fait au prix de vente de la concession à l'origine.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à cette reprise de concession.

### **Délibération pour demande de subvention au titre du FARDA 2024**

Monsieur le Maire a reçu l'association d'insertion A.P.R.T. de Saint-Omer afin qu'elle puisse chiffrer deux projets :

- Le jointoiment des murets rue de l'Abbé Duchateau et ceux au niveau de l'école. Le jointoiment est sur les deux faces et leur chapeau. Cela représente un coût de 8.162€ (il n'y a pas de T.V.A.)

- L'isolation du grenier. Il s'avère que cela revient plus cher que l'artisan local. Nous avons demandé à ce dernier de réactualiser son devis de début d'année. Le montant s'élève à 20.990,60€ HT.

Le Conseil départemental finance à hauteur de 20% les travaux du quotidien. La demande de subvention au département serait donc de :

Montant des travaux :	29.152,60 €	
Subvention FARDA	5.830,52 €	20 %
Fonds propres	23.322,08 €	80 %

Monsieur Frédéric Larue recommande pour le jointoiment l'utilisation du produit « TRADI JOINT VPI 653 ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention au titre du FARDA 2024

### **Délibération pour demande d'aide au titre du fonds de concours 2024**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter l'aide de la CCPO au titre du « Fonds de concours 2024 » pour l'isolation du grenier. Cette opération rentre dans le cadre du domaine

d'intervention de la CCPO pour l'attribution du fonds de concours qui attribue celui-ci dans la mesure où l'opération fait partie des objectifs du projet de territoire. Nous avons déposé un dossier en 2023 (aménagement paysager city stade) et nous ne sommes pas prioritaires mais à ce jour, l'enveloppe financière globale n'a pas encore été dépensée.

Le plan de financement serait donc :

Dépense totale :	20.990,60 €	H.T.
Département	4.198,12 €	soit 20%
CCPO	8.396,24 €	soit 40%
Fonds propres	8.396,24 €	soit 40%

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande d'aide au titre du fonds de concours CCPO 2024

### **Questions diverses**

- Cela bouge au niveau de nos associations :
  - L'association « La Folie des Pinceaux » s'est arrêtée faute d'adhérents suffisants
  - L'association NRGYM s'est affilié à l'UFOLEP afin d'avoir un coach sportif diplômé et afin d'avoir un encadrement sportif et juridique conséquent. Cette association propose une sortie au marché de Noël d'Amiens pour le samedi 7 décembre.
  - Un nouveau sport est à l'essai pour quelques semaines dans notre salle : Le Kangoo jumps, qui consiste à du fitness sur chaussures à ressort.
  - L'association des Chapelles est désormais présidée par Monsieur Michel BELLANGER. Cette association organise une exposition le 2 novembre à la Chapelle d'Yeuse, en collaboration avec l'UNC.
  - Le concours de belote du football est avancé au samedi 26 octobre

- Monsieur le Maire demande que l'on réfléchisse sur le désherbage car les produits phytosanitaires sont interdits. Il présente au conseil un exemple de désherbage au gaz. Décision à prendre dans le premier trimestre 2025. Monsieur Frédéric LARUE demande que l'on se renseigne pour d'autres voies également.

- Monsieur le Maire pose la question à l'assemblée de la pertinence de continuer l'application Cityall (400€ / an). Devant le nombre limité d'utilisateurs et le fait que les informations ne remontent pas des utilisateurs, il est demandé à Monsieur le Maire de ne pas reconduire l'abonnement.

- La société Axa nous a sollicité pour une nouvelle présentation de sa complémentaire santé par un prêt de notre salle des fêtes le 17/10. La mairie rappelle que la CCPO propose déjà une complémentaire santé. Les renseignements sont à prendre auprès de l'accueil du CIAS. Les deux mutuelles partenaires sont :

- MUTUALIA : 03 21 15 99 99
- SODEDIF : 06 87 61 43 93

Il est accordé à la société AXA de nous donner leurs flyers à distribuer.

- Monsieur le Maire et Monsieur François BOYEZ ont rencontré l'adjutant référent en charge de la sûreté et la prévention par vidéoprotection. Une demande à sa hiérarchie va être envoyée afin qu'il puisse nous fournir avant la fin de l'année, un diagnostic précis de ce qu'il faudrait faire dans notre commune.

- Monsieur le Maire va envoyer un courrier de rappel afin d'élaguer les arbres dont les fils de quelque nature soient-ils (EDF, téléphone, fibre) sont obstrués par les branches.

- Monsieur le Maire a transmis le lien permettant d'accéder au rapport d'activité de la CCPO pour l'année 2023 conformément à l'article L 5211-39 du CGCT. IL s'agit pour le conseil de prendre acte du rapport et il n'y a pas lieu de voter.

- En février dernier, à la suite de la vente du terrain où est situé l'antenne au stade, Monsieur le Maire avait demandé une étude d'impact pour les antennes SFR et Bouygues. Cette étude vient de nous parvenir et a été transmise par mail aux conseillers. Le rapport de simulation transmis par SFR/Bytel indique des niveaux entre 0 et 2 V/m, ce qui est bien en deçà des valeurs limites d'exposition en vigueur, valeurs exprimées en Volt par mètre, V/m. Pour la téléphonie mobile ces valeurs limites vont de 36V/m à 61 V/m (en fonction des fréquences émises, 2G/3G/4G/5G). Ce rapport est disponible en mairie et peut être envoyé par mail par simple demande.

- Notre commune a postulé auprès de la CCPO, pour organiser la randonnée nocturne intercommunale le vendredi 1<sup>er</sup> août 2025. Monsieur VALQUE donne quelques informations à ce sujet.

- Un courrier de l'ALPELGAL (Association pour la protection et la gestion de l'animal libre) a été transmis à la CCPO afin qu'elle adhère à l'appel au projet pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

- Monsieur BOYEZ, conseiller en charge de la sécurité, informe le conseil municipal qu'il rencontrera le 20 septembre le responsable du centre équipement routier de Licques afin de tester des dispositifs de ralentissement de la rue de l'église.